



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 2016**

**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** (35) :

**Mesdames** BONIN, COUSIN-DELGERY, GUILBERT, LERMYTTE, MERCHIER, ROLAND, VOITURIEZ,  
**Messieurs** ALLAN, BOUCLET, BOUFFART, CHRISTOPHE, COUSEIN, DECOOL, DECOSTER F.,  
DHERSIN, DUMONT, ETIENNE, EYMERY, FASQUELLE, FAUCON, FAUQUET, FIGOUREUX,  
GODEFROY, LECLUSE, LESAFFRE, LOGIE, LOUVET, MEQUIGNON, MIGNONET, PETIT E., PRINCE,  
VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** (27) :

**Mesdames** ARLABOSSE, BENARAB, CHEVALIER, FERNANDEZ, HINGREZ-CEREDA, LEFEBVRE,  
VARET, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** ALLEMAND, ALLOUCHERY, BAILLEUL, BALY, BARBARIN,  
BAREGE, CAREME, COIN, CUVILLIER, FAIT, HAMY, HERMANT, HUTIN, LEROY, LOQUET, PONT,  
RINGOT, ROMMEL, SERGENT **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Monsieur** DHERSIN, **Madame** BONIN, **Messieurs**  
DUMONT, CHRISTOPHE, LESAFFRE, **Mesdames** COUSIN-DELGERY, VOITURIEZ, ROLAND,  
**Monsieur** FAUQUET, **Madame** MERCHIER, **Monsieur** VERGRIETE, **Madame** GUILBERT, **Messieurs**  
GODEFROY, LOUVET, WEISBECKER, COUSEIN, ETIENNE, WAROCZYK, MIGNONET, MEQUIGNON,  
BOUCLET, BOUFFART, PETIT E., LOGIE, FAUCON, LECLUSE, ALLAN.

**EXCUSES** (11) :

**Madame** BOUCHART, **Messieurs** AGIUS, DECOSTER J., DISSAUX, HUMETZ, MAJEWICZ, MEDINE,  
PETIT B., PRUDHOMME, RAPIN, VANHILLE,

\*\*\*\*\*

**Rappel de l'ordre du jour**

**Installation des nouveaux membres**

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 28 janvier 2016**
2. **Comptes rendus des groupes de travail :**
  - Enseignement supérieur : Daniel FASQUELLE
  - Accueil gens du voyage : Bruno COUSEIN
3. **Présentation du Grand site des 2 Caps et du Grand site des Dunes de Flandre**  
(J.P. MORTREUX / F. DHERSIN – C. BAREZ)
4. **Compte administratif 2015**
5. **Affectation du résultat de l'exercice 2015**
6. **Décision modificative**
7. **Délibérations :**
  - 1) Désignation des représentants du PMCO dans les organismes extérieurs
  - 2) Personnel – Accueil et gratification des stagiaires accueillis au PMCO
  - 3) Poursuite du Programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale »
8. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Président de séance : Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Benjamin PRINCE

**Monsieur le Président :**

« Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je tiens tout d'abord à remercier la CASO et son Président François DECOSTER d'avoir bien voulu nous mettre à disposition les locaux de l'Ecole d'Ingénieur du Littoral Côte d'Opale (EILCO), sur le campus de la Malassise.

Avant d'entamer notre ordre du jour, j'aimerais revenir sur la demi-journée de travail du 23 février qui était consacrée aux relations entre pôles métropolitains, la Métropole Européenne de Lille, les deux départements et la Région.

Les échanges ont commencé par une présentation des nouvelles données de la grande Région, qui a été faite par les services du Conseil Régional. Cette présentation a été utile parce qu'elle repositionne bien les différents territoires dans cette grande région. Ensuite 2 tables rondes ont suivi, l'une sur les grands enjeux de développement du territoire en particulier les problématiques portuaires, universitaires, mais aussi les problématiques comme la santé. L'autre table ronde a réuni toutes les grandes collectivités, et je tiens vraiment à remercier chaleureusement à la fois Jean-René LERCERF, Michel DAGBERT et Xavier BERTRAND pour leur présence, ce qui a permis effectivement d'avoir ce dialogue avec ces 3 grandes collectivités. Je pense que l'initiative était opportune, le but du jeu c'était de lancer la discussion à cette échelle-là, surtout à un moment où de nouveaux exécutifs se mettent en place, et je sais que la métropole Européenne de Lille, va reprendre la balle au bond, et est d'accord pour faire une suite du 23 février pour enclencher ces discussions inter-métropolitaines, et je trouve qu'il y a une démarche intéressante qui s'enclenche.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui étaient présents, car les sujets évoqués doivent être largement partagés.

Alain WACHEUX qui représentait le pôle Artois, a insisté sur la déconnexion potentielle entre ce qui existe parfois à l'échelle macro que peuvent constituer les pôles métropolitains et les préoccupations quotidiennes des maires, pour autant c'est important qu'il puisse y avoir le rapport entre les 2. Pour éviter ça sur la Côte d'Opale, je vous proposerai d'organiser une conférence des maires du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, réunir l'ensemble des maires pour pouvoir expliquer ce que fait le PMCO et quels sont les domaines de travail et chacun des Vice-présidents pourra présenter cette démarche. Comme une nouvelle géographie des intercommunalités va prendre forme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, je vous propose que ça soit juste après. Et donc ça peut-être l'occasion d'inviter l'ensemble des maires du PMCO à la compréhension de ces grands enjeux un peu macro du Littoral Côte d'Opale, ce qui serait pour nous la suite de la démarche du 23 février, qui pourrait être reprise par la Métropole Lilloise.

Depuis notre dernier conseil de janvier, la période a également été marquée par une commission départementale de coopération intercommunale du Pas-de-Calais qui a bougé quelques lignes dans le paysage de la coopération intercommunale dans le 62. Nous aurons en 2017 un paysage de notre pôle sensiblement modifié. On aura l'occasion d'y revenir.

Autre point, nous accueillons pour la première fois les élus de la Communauté de Commune des Hauts de Flandre : Monsieur André FIGOUREUX, son président, Michel DECOOL et Luc WAYMEL, ainsi que Madame Marie LERMYTTE. Et nous accueillons également pour la première fois Monsieur Richard GOSSE de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis. Pour la CCHF, c'est bien parce que cela double le nombre de représentants du Département du Nord au PMCO.

Je laisse la parole à Monsieur FIGOUREUX et Monsieur GOSSE, s'ils veulent dire un ou deux mots sur leur adhésion.

**Monsieur André FIGOUREUX :**

« Merci Monsieur le Président, Mon cher Patrice, c'est une démarche réellement volontariste pour la CCHF que de vous rejoindre. Rien ne nous y obligeait, maintenant c'est une démarche commune territoriale. Ce que nous souhaitons bien évidemment c'est de travailler en parfaite intelligence, comme nous le faisons déjà ensemble ne serait-ce lors des travaux de l'AGUR, lors des travaux du SCOT. Nous sommes bien placés pour pouvoir en parler, vous pouvez compter sur notre travail constructif, franc, direct, comme à notre habitude. Nous souhaitons également, bien que nous sommes du Nord, non pas faire concurrence bien évidemment au Pas-de-Calais mais au moins pouvoir travailler à égalité avec nos amis du 62. Merci.»

**Monsieur le Président :**

« On a aucune chance de les rattraper en nombre d'intercommunalités ! Monsieur GOSSE, un petit mot ? »

**Monsieur Richard GOSSE :**

« Merci Monsieur le Président de nous accueillir nous aussi au sein du PMCO. C'était une demande que nous avons faite il y a quelques temps. La démarche a pris du temps, mais malheureusement ça sera un court passage de la Communauté de Communes Sud-Ouest Calaisais au sein du PMCO puisque, vous l'avez évoqué, le schéma de coopération intercommunale va bouger un certain nombre de choses et la CCSOC va donc disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour fusionner en partie avec la Communauté de Communes des Trois Pays et pour 4 autres communes, rejoindre l'agglomération Calaisienne. Voilà où nous en sommes actuellement, ça sera donc un court passage parmi vous. Merci. »

**Monsieur le Président :**

« Un passage d'une courte année, bienvenue quand même au PMCO ! Nous accueillons également les nouveaux élus désignés par la Région, le 1<sup>er</sup> n'est pas vraiment un petit nouveau puisqu'il s'agit de Jean-François RAPIN, qui siégeait jusqu'ici comme représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale et qui est Vice-Président de notre pôle, donc la CCMTO devra donc désigner un nouveau 3<sup>ème</sup> représentant.

Les deux autres représentants de la Région sont Messieurs Benjamin PRINCE et Philippe EYMERY. Bienvenu parmi nous.

Je veux encore souligner que certains membres de notre assemblée ont vu leurs responsabilités s'accroître au sein du nouveau Conseil régional :

Sont devenus Vice-présidents :

- Natacha BOUCHART, Vice-Présidente déléguée à la mer, aux ports et à la politique du littoral,
- François DECOSTER, Vice-Président délégué à la culture.

Ont été nommés Présidents de commission au sein de l'assemblée Régionale :

- Emmanuel AGIUS, Président de la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques ;
- Franck DHERSIN, Président de la commission Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes.

Ont été élus Conseillers régionaux également :

- Charles BAREGE,
- André FIGOUREUX,
- et Jean-François RAPIN.

Par ailleurs, je rappelle que deux Vice-présidents ne siègent plus au sein de notre pôle, Messieurs DUPILET et BLET, et donc je proposerai sans doute à l'occasion d'une prochaine Conférence des présidents, de pouvoir faire évoluer notre exécutif et le remplacement de ces 2 vice-présidences, puisque l'ensemble des représentants sont plus ou moins stabilisés, au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en tout cas on a une idée un peu plus précise du paysage dans les mois qui viennent.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Je vous propose de désigner Monsieur Benjamin PRINCE comme secrétaire de séance.

## **1. Approbation du PV de notre séance du 28 janvier dernier**

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 janvier dernier, pas d'opposition ?  
Je considère qu'il est adopté.

***Le procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.***

## **2. Comptes rendus de groupes de travail**

Nous avons eu 2 groupes de travail qui se sont réunis durant la période, je vous propose que l'on puisse en faire le compte-rendu. Je vais donc passer la parole aux Vice-Présidents en charge de leur animation :

- le groupe de travail enseignement supérieur le 11 février, je passerai la parole à Daniel FASQUELLE,
- le groupe de travail accueil des gens du voyage piloté par Bruno COUSEIN.

### **Monsieur Daniel FASQUELLE :**

« Merci beaucoup, je vais devoir m'absenter assez vite, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais on débat, à l'assemblée nationale, du projet de loi sur la biodiversité et ce soir, on passe les amendements qui concerne les marins pêcheurs et les amendements qui concernent les chasseurs, comme je défends les uns et les autres, ils m'en voudraient et vous aussi, de ne pas être à l'assemblée ce soir. Mais je tenais malgré tout, puisque cette question est à l'ordre du jour, vous présenter ce point et pour la suite, j'ai donné pouvoir à Bruno COUSEIN.

On a réuni le groupe de travail enseignement supérieur et recherche le 11 février dans les bâtiments de l'ULCO à Calais. On a abordé plusieurs sujets, le 1<sup>er</sup> c'est la rentrée universitaire. Il y a des bonnes et des mauvaises nouvelles. Les bonnes c'est que l'offre de formation de l'ULCO s'est enrichie avec 5 nouvelles licences ouvertes en apprentissage et en alternance dont une en L3 en informatique et 4 licences professionnelles, et ça, ça va plutôt dans la bonne direction, ça veut dire que les liens entre notre université et les milieux professionnels se renforcent.

Le point négatif c'est la diminution du nombre d'étudiants à l'ULCO, pour plusieurs raisons. Un certain nombre d'étudiants préfèrent malheureusement Lille à l'ULCO. Il y a certaines filières aussi qui voient leur nombre d'étudiants diminuer, c'est peut-être l'occasion d'une réflexion pour repositionner un certain nombre de ses filières, il y a peut-être un manque de communication aussi, et une mobilité des étudiants qui est difficile aussi au sein de l'université. C'est dommage que les étudiants de Dunkerque, après 2 ans choisissent presque tous Lille, alors qu'il y a des formations de master Droit qui sont excellentes à Boulogne, je cite cet exemple, mais on pourrait en citer beaucoup d'autres. Mais c'est lié aussi aux difficultés de transport le long du littoral, et voyez que les sujets qui nous retiennent ont des conséquences concrètes, y compris sur la vie de l'université, si l'on facilite la mobilité de tous, on facilitera aussi la mobilité des étudiants sur la Côte d'Opale.

On a été plusieurs à intervenir et on a proposé la création d'un document sur les 5 bonnes raisons de choisir l'ULCO, parce qu'il faut communiquer. Parmi ces bonnes raisons, il y a le taux de réussite qui est supérieur à la moyenne nationale, et même la moyenne régionale, c'est un message à faire passer car l'inquiétude des parents c'est que leurs enfants réussissent. Si le taux de réussite est meilleur, ce n'est pas parce que l'on est moins exigeant qu'ailleurs, mais c'est tout simplement parce que l'on a un encadrement et un accompagnement des étudiants qui est bien supérieur à celui que l'on connaît dans d'autres universités puisque l'on a des effectifs qui sont plus petits et donc on a une université à taille humaine et ça permet d'avoir un suivi beaucoup plus particulier, personnalisé des étudiants, et c'est extrêmement précieux. Et on a aussi constaté que le taux d'insertion sur le marché du travail, était également supérieur à la moyenne nationale, c'est une information que vous n'aviez peut-être pas et qu'il faut diffuser.

J'ai proposé à l'Université de travailler à l'élaboration de ce document, vous serez mis à contribution pour le diffuser dans vos mairies et partout où vous êtes, pour faire passer le message aux étudiants et aux parents surtout, qu'on peut faire de très bonnes études à l'université du Littoral Côte d'Opale, les plus difficiles à convaincre étant ceux qui ont fait leurs études à Lille, et qui ne conçoivent pas que leurs enfants n'aillent pas dans les mêmes universités qu'eux. Il faut faire beaucoup de pédagogie mais il n'y a pas de raisons que l'on n'y parvienne pas.

Le deuxième point que l'on a évoqué à l'occasion de ce groupe de travail, c'est le schéma territorial de la vie étudiante, parce que l'université, c'est évidemment des formations que l'on dispense, mais il faut aussi être attentif aux conditions de vie des étudiants, donc on a parlé logement, autonomie, on a parlé accueil et accompagnement, on a parlé d'informations sur la vie étudiante, et c'est des points sur lesquels l'université peut et doit s'améliorer. On sait par exemple qu'il y a très peu d'étudiants qui vivent dans les campus, ce qui du coup prive les villes universitaires d'une vraie vie le soir, comme on peut en connaître dans les villes universitaires, mais la conséquence c'est aussi le manque de logement étudiant. Donc ce sont des sujets qu'il faut que l'on aborde avec l'Université parce que forcément la création de logement étudiant ça concerne le CROUS, l'Université, mais ça nous, ça vous concerne également en tant qu'élus locaux.

Par ailleurs, j'ai vu que l'Université, parfois fait des efforts pour développer ses propres activités culturelles et je trouve que c'est un peu de l'argent gâché, il vaudrait mieux que l'Université contractualise avec les villes, pour que les villes ouvrent plus encore leurs équipements sportifs et culturels aux étudiants. Il y a vraiment, me semble-t-il, beaucoup de travail à faire, donc je lance l'appel et l'université viendra vers vous pour voir comment on peut renforcer ces coopérations et ces collaborations. On le fait déjà un peu, moi je le fais beaucoup avec le lycée hôtelier par exemple au Touquet, mais je pense qu'on peut le faire plus encore dans les villes universitaires, et que l'Université utilise ailleurs ses moyens plutôt que dans le développement d'activités qui existent déjà chez nous. Il y a des associations aussi qui peuvent s'ouvrir plus aux étudiants si l'on fait passer le message. Je pense qu'il y a une belle marge de manœuvre.

Le troisième sujet que l'on a abordé mais très brièvement c'est l'échec de la candidature Idex des Universités Lilloises qui avaient monté un dossier pour être retenues au plan national comme université d'excellence pour avoir des moyens supplémentaires. Je pense que si elles avaient eu un peu plus de respect et si elles avaient un peu plus associé les universités qu'elles qualifiaient de périphériques, peut-être que le dossier aurait mieux réussi, parce qu'il y a eu une forme de dédain. Moi j'ai été scandalisé par ce que j'ai entendu dans la bouche des enseignants de Lille, j'ai assisté au Parlement du savoir il y a quelques mois, où le projet Idex avait été présenté et où il y avait les grandes universités Lilloises d'excellence et à côté, il y avait la « sous crotte » c'est-à-dire l'ULCO, l'Université d'Artois, etc. Moi je me suis senti humilié, vous savez que j'enseigne à l'Université du Littoral, beaucoup moins évidemment vu les fonctions que j'ai par ailleurs, enfin j'ai quand même dirigé pendant quelques années le laboratoire de recherches, c'était le seul qui était classé A de l'université et on a accueilli des colloques et des manifestations scientifiques de très haut niveau, qui ont été publiés à la documentation française et dans les meilleures revues juridiques de langue française, donc oui, on est capable à Boulogne-sur-Mer, Calais, à Saint-Omer, à Dunkerque d'avoir de la recherche de pointe, des formations de pointe, je pense que ce n'est pas comme ça qu'il faut aborder les choses. Ce n'est pas il y a l'excellence à Lille, et puis il y a des universités périphériques, secondaires, où l'on bricole, ailleurs. Je crois qu'il va falloir que l'on pose vraiment le débat sur la table, et que l'on crée les conditions d'une grande université régionale avec de l'excellence partout, mais la complémentarité, on ne va pas demander à Lille d'être des spécialistes du littoral, mais peut-être que ça a du sens à Boulogne. On ne va pas demander à Lille d'être spécialiste dans le domaine de l'énergie alors que c'est une thématique que Dunkerque a choisi. Il y a là, tout un travail à faire, mais je pense que parmi les raisons de l'échec de la candidature Idex, il y a peut-être aussi l'absence de prise en compte de la qualité de la diversité de l'offre régionale. Pardon de parler aussi cru mais vous me connaissez je n'ai pas l'habitude d'avoir ma langue dans ma poche et c'est comme ça que je ressens les choses.

S'agissant du devenir des universités des pôles métropolitains, c'est le 4<sup>ème</sup> sujet qui a été abordé à l'occasion de notre groupe de travail. Ce qui a été dit c'est que ces universités devaient se renforcer dans la complémentarité par rapport à Lille et on a peut-être une

chance, avec la grande Région des Hauts de France, dans laquelle il y a maintenant l'université d'Amiens et ça peut-être l'occasion d'un rééquilibrage par rapport à Lille et peut-être l'opportunité de la création d'une grande université Régionale, alors sans fusionner les universités évidemment, en tous les cas pas dans un premier temps, mais au moins que l'on crée les conditions d'un dialogue entre nos différentes universités, d'une circulation des étudiants et des enseignants à cette échelle et ça va être l'occasion, peut-être, de rebattre les cartes et que l'on sorte de cette espèce de relation avec les universités Lilloises qui sont historiquement là et les universités plus récentes qui ont un peu de mal à exister dans la Région. Donc voilà les débats que nous avons eus.

Et enfin le dernier sujet concerne les thématiques de recherche, vous aviez été sollicités les uns et les autres pour faire remonter les thématiques de recherche, vous savez que l'on a un dispositif qui est très original, qui fait que le Pôle Métropolitain finance des thèses et donc on a fait remonter nos thématiques autour de l'environnement, milieux littoraux et développement durable, mathématiques et sciences de l'ingénieur, langues, littérature, histoire et culture, développement du territoire. Il y a une trentaine de sujets. Je veux remercier Natacha BOUCHART et les élus de Calais d'avoir maintenu leur participation au dispositif cette année, sachant que la proposition qui a été faite par le Président VERGRIETE et que j'approuve à 200%, c'est de faire en sorte que ce dispositif qui était financé directement par les communautés d'agglomération, soit demain financé par le pôle métropolitain dans son ensemble et intégré dans nos contributions au pôle métropolitain. Parce que nous par exemple, au sud de la Côte d'Opale, Bruno COUSEIN, Charles BAREGE, ou moi-même, on peut en témoigner, c'est vrai qu'à l'échelle de nos communautés de communes, demain dans les communautés d'agglomération ça sera plus facile, mais à l'échelle de nos communautés de communes c'est un peu difficile de faire accepter le principe d'une participation pour une bourse alors que ça sera beaucoup plus facile de le faire admettre dans le cadre d'une contribution générale et ça permettra aussi d'avoir les sujets et des étudiants qui pourront travailler sur l'ensemble du littoral. Voilà ce que je voulais vous dire en résumé de 2 heures et demie de réunion passionnante à l'Université. Merci »

**Monsieur le Président :** « Merci Daniel pour ce résumé très complet, et je partage complètement ta vision sur le dossier Idex et la complémentarité nécessaire entre les universités « périphériques » et les universités Lilloises. Sur la question du financement des thèses, je pense que la question sera à l'ordre du jour de notre prochaine conférence des présidents, donc je pense qu'il faudra que l'on tranche, et je remercie les élus calaisiens d'avoir différé, j'ai envie de dire, la démarche et d'assurer pour 2016 le financement, ce qui permettra de justement nous poser la question des modalités de financement de ces thèses qui valorisent l'ULCO.

Je passe la parole à Bruno COUSEIN, pour faire le point sur le groupe de travail gens du voyage. »

**Monsieur Bruno COUSEIN :** « Merci Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, Monsieur le Président m'a demandé d'animer un groupe de travail sur la problématique de l'accueil des gens du voyage sur le littoral de la Côte d'Opale. L'ambition n'est pas de régler tous les problèmes que nous rencontrons les uns et les autres dans ce domaine, mais d'essayer plutôt d'apporter des outils qui permettront de simplifier quelque fois et d'aider à la complexité rencontrée par les uns et par les autres.

Ce groupe de travail s'est réuni au début du mois à Berck, avec des représentants élus et des techniciens de la CASO, de la CAB, de Cap Calais, de la CCMTO, de la CUD et de la CCOS. L'idée étant de tendre à harmoniser nos pratiques. Le constat est que nous avons sur nos différentes aires des pratiques extrêmement différentes en terme de caution, en terme de redevance, en terme de paiement des fluides, de l'eau, de l'électricité, en terme de pratique en ce qui concerne les ordures ménagères, en terme d'entretien des aires d'accueil, etc. Il s'avère que sur les 6 intercommunalités, 5 ont un contrat de gestion d'entretien et de nettoyage des aires d'accueil avec une société, 4 avec Vesta et 1 avec Véolia, et la 6<sup>ème</sup> est en régie directe. Comme je vous le disais l'idée est d'essayer de faire le point des différences de pratiques de façon à éviter que les gens du voyage, lorsqu'ils arrivent quelque part, aient un bon prétexte pour dire « ah oui, mais c'est plus cher que là-bas » ou « l'eau, on ne la payera pas parce que là-bas elle est comprise dans le forfait ». Vous connaissez tous ce genre d'arguments, qui très rapidement montent en mayonnaise et nous posent à tous de grandes difficultés. Donc voilà, ce travail de bilan a été fait. La prochaine étape ça sera de rencontrer les gestionnaires de ces aires d'accueil, de faire le

bilan sur les différents contrats de délégation que nous avons les uns et les autres, avec peut-être en perspective, Monsieur PLOUVIN est en train de regarder, si il y a possibilité peut-être à terme, de proposer aux EPCI une espèce de groupement de commande ou une délégation commune en ayant des règlements intérieurs communs, des pratiques communes sur tout ce qui concerne les aspects financiers. J'espère que ce travail va aller jusqu'à son terme et que nous pourrons vous proposer cet outil d'aide à la gestion des aires d'accueil pour simplifier un peu la tâche des élus dans un sujet, au combien difficile parfois. Voilà, je ne serais pas plus long, Monsieur le Président, je pense qu'il y a encore un peu de travail à faire, mais si nous y parvenons, je pense que nous aurons fait un grand pas, pour simplifier la vie des élus qui se battent régulièrement avec des problèmes dont ils se passeraient bien. »

**Monsieur le Président :** « Je tiens vraiment à saluer ton travail, Bruno, je trouve que c'est l'illustration de notre travail, ici, au PMCO, parce qu'au travers des conférences des présidents successives et des comités syndicaux, on essaye de faire le point sur l'ensemble des problématiques dont peut se saisir le pôle métropolitain. Le but du jeu, ce n'est pas de dessaisir les intercommunalités des problématiques mais de voir ce que l'on peut faire au mieux à l'échelle du pôle métropolitain. Et le thème que tu investigues est clairement dans cette problématique, on s'aperçoit finalement en creusant un peu, que du coup, le pôle métropolitain peut vraiment être un appui intéressant au travail intercommunal, cela fait avancer les choses, et c'est bien l'utilité de notre structure qui se voit concrètement. J'insiste là-dessus. Merci à toi Bruno, de continuer à animer ce groupe de travail et merci à tous ceux qui y participent. »

### **3. Présentation de deux Grands sites :**

**Monsieur le Président :** « Troisième point de notre ordre du jour, c'est la présentation des 2 grands sites ou plutôt un site qui est déjà labellisé, c'est le Grand Site des 2 Caps que vous connaissez bien, mais nous avons aussi un deuxième grand site potentiel puisqu'il a développé sa candidature, c'est celui des Dunes de Flandres, dans le Dunkerquois. Je pensais que l'on pouvait présenter les 2, c'est-à-dire un territoire qui est déjà labellisé aujourd'hui Grand Site de France, et un qui y postule. Je vous propose de commencer par celui qui est déjà labellisé en l'occurrence le site des 2 Caps, la présentation sera assurée par Monsieur Jean-Paul MORTREUX, en l'absence de Ludovic LOQUET. Et ensuite on passera à la présentation de la candidature du site des Dunes de Flandres avec Franck DHERSIN et Cédric BAREZ. »

- *Présentation du Grand Site des Deux Caps par Monsieur Jean-Paul MORTREUX (cf. PowerPoint)*

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Merci de cette présentation, je n'ai pas grand-chose à rajouter puisque tu as défini exactement ce qu'était l'opération Grand Site. J'ai bien noté tout l'intérêt qu'il y a de travailler avec vous parce que vous avez cette expérience, et on a beaucoup à tirer de cette expérience pour tenter de réduire le délai et de présenter les dossiers d'une manière plus rapide. A savoir aussi qu'un projet de promotion touristique en commun à ces sites des 2 Caps et des Dunes de Flandres, avec les ADRT, sur 3 ans est en cours avec l'Etat, pour faire découvrir les grands espaces naturels et paysages du littoral régional aux clientèles étrangères de proximité, c'est-à-dire Bruxelles, Londres, Amsterdam, Paris. L'Etat va nous attribuer 150 000 euros de subvention dans le cadre du FNADT, c'est une bonne nouvelle, dans laquelle on va « s'engouffrer » de manière à faire connaître les sites labellisés et le futur site qui va bientôt, dans quelques années, je dirais dans 5 ans, c'est notre objectif. Cédric, je propose que tu viennes présenter en détail, et ensuite on parlera ensemble sur ces sujets. »

- *Présentation du Site des Dunes de Flandres par Monsieur Cédric BAREZ (cf. PowerPoint)*

**Monsieur le Président :** « Merci, je vous propose de passer aux questions puisque nos 2 interlocuteurs sont là. Est-ce qu'il y a des questions sur ces démarches, qui vous l'avez compris, revêtent un intérêt touristique mais également environnemental et social. Des questions ?

Je remercie Monsieur MORTREUX et Monsieur BAREZ pour leur présentation, Franck également. »

**4. Compte administratif 2015 : Jean-Loup LESAFFRE**

**5. Affectation du résultat : Jean-Loup LESAFFRE**

**6. Décision modificative : Jean-Loup LESAFFRE**

**Monsieur le Président :** « Je vais passer la parole à Jean-Loup LESAFFRE pour le compte administratif 2015 ».

***Le président sort de la salle***

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE :** « Le compte administratif est très favorable puisqu'il laisse un excédent de fonctionnement de 670 511,66 euros.

Ce fort excédent est le résultat de la conjonction de plusieurs causes :

- le report des résultats antérieurs qui s'élève à 472 548,58 € dont les causes sont la réduction dans le temps du personnel et l'excédent de l'opération le plus grand terrain de jeux ;
- le report des résultats de l'année qui s'élève à 197 835,45€ dont les causes sont :
  - la perception des restes de créances sur le projet WW2 qui s'est achevé en 2014 ;
  - le report de la demande d'adhésion de la COMUE ;
  - la participation non-prévue de la DRAC au projet animation INTERREG CG62 réalisé en 2014 (15 000€) ;
  - le report de certaines opérations prévues dans le cadre du PAPI en 2016 (fiches 3 et 5 soit 170 000€) ;
  - la perception anticipée des participations pour l'étude INTERSCOT.

Je mets au vote le compte administratif, y a-t-il des voix contre ? Abstentions ?  
Non, je vous en remercie.

***Le compte administratif est voté à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote.***

**Affectation du résultat :**

Cet excédent est affecté pour la majeure partie à la section de fonctionnement.

**Décision modificative n°1 :**

L'excédent déjà évoqué de 670 511,66 euros est affecté comme suit :

- 4 754,80€ en frais de personnels afin de permettre l'accueil de deux stagiaires au sein du PMCO et répondre aux obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail,
- 2 500€ de frais de formation afin de permettre aux agents de s'adapter et répondre aux besoins techniques découlant des nouvelles dispositions législatives et en particulier de la loi MAPTAM,
- 90 000€ aux agences d'urbanisme,
- 8 000€ pour la création d'un guide dédié au tourisme afin de participer à la promotion du territoire Côte d'Opale,
- 188 732,34€ pour la réalisation des études PAPI correspondant aux fiches 1-2-3 et 4, dont les crédits ont été volontairement sous-estimés lors de la préparation du budget primitif en prévision de l'affectation des résultats,
- 191 732,34€ ont été affectés à la CTL afin d'anticiper la réalisation d'études en vue de la prise de compétence GEMAPI,
- 10 000€ en frais d'adhésion à la COMUE,
- le reste en dépenses imprévues. »

Je mets l'affectation du résultat au vote. Qui est contre ? Abstentions ?  
Je vous en remercie

***L'affectation du résultat est votée à l'unanimité***

Je mets la décision modificative au vote. Qui est contre ? Abstentions ?  
Je vous en remercie. »

**La décision modificative est votée à l'unanimité.**

## **7. Délibérations : le Président**

### **1. Désignations des représentants**

**Monsieur le Président** : « D'abord la désignation des représentants du PMCO dans diverses instances.

Pour le Conseil d'Administration de l'AGUR, je vous propose Frédéric VANHILLE. Y a-t-il des contres ? Je vous remercie.

A l'assemblée générale d'ATMO, je vous propose Claude PRUDHOMME. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Pour la commission départementale des risques naturels majeurs du Nord, je vous propose Marie LERMYTTE, nouvellement élue de la CCHF. Pas d'oppositions ? Je vous en remercie.

La commission d'appel d'offres, je vous propose Michel HAMY en titulaire, et Monsieur WAROCZYK en suppléant. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Par ailleurs nous devons également redésigner le représentant du PMCO au nouveau Conseil d'administration de l'ULCO, qui se réunira au mois d'avril afin d'en élire le Président. C'était Franck DHERSIN qui y siégeait en notre nom, je vous propose de reconduire Franck DHERSIN à ce poste. Pas d'oppositions ? Je vous en remercie.

Nous devons désigner un suppléant à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'ULCO, je vous propose, Monsieur Henri WAROCZYK. Pas d'oppositions ? Je vous en remercie.

**La délibération n°1 est votée à l'unanimité.**

### **2. Personnel - accueil et gratification des stagiaires accueillis au PMCO : le Président**

Nous devons délibérer pour pouvoir accueillir 2 stagiaires, l'un pour le SAGE du Delta de l'AA, pour l'inventaire des zones humides, l'autre pour le tourisme, pour rassembler les renseignements obtenus auprès des offices de tourisme sur leurs moyens et éléments d'attractivité.

Donc la délibération vise à permettre l'accueil de ces stagiaires, pas d'oppositions ? Abstentions ? Je vous en remercie.

**La délibération n°2 est votée à l'unanimité.**

Pour la dernière délibération, je passe la parole à Franck DHERSIN ».

### **3. Poursuite du programme du Réseau « Plaisance Côte d'Opale » : F DHERSIN**

**Monsieur Franck DHERSIN** : « Dans le souci de dynamiser l'activité dans la Région, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a créé en 1999 le réseau « Plaisance Côte d'Opale », permettant ainsi aux 5 ports de plaisance de Boulogne/Mer, Calais, Dunkerque, Etaples/Mer et Gravelines, de mutualiser leurs actions.

Depuis cette date, le PMCO mène des actions communes au bénéfice des ports de plaisance avec le soutien financier du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais. La convention pluriannuelle actuelle, porte sur la pertinence économique des ports de plaisance et propose différentes actions : favoriser l'accessibilité, soutenir le développement environnemental et conforter la position transfrontalière des ports de plaisance ;

En 2015, la Région a accepté de prolonger sa contribution à hauteur de 54 000 € dès lors que le réseau était en mesure de produire une étude constat-diagnostic sur la filière nautique,

donc abordant outre la plaisance, l'industrie nautique et les clubs offrant des prestations à la clientèle dans ce domaine.

Pour 2016, le réseau ne peut plus compter que sur la contribution du PMCO et des cinq ports de plaisance. Le PMCO a donc entrepris de réunir les cinq ports pour envisager avec eux le fonctionnement 2016. En tant que Président, à la Région de la Commission Port, Mer, Infrastructures, et Transports, je remettrai ce sujet à l'ordre du jour à la Région.

Les cinq ports ont réaffirmé la priorité qu'est pour eux le réseau plaisance et dans l'attente ont accepté de débloquer la moitié de la somme prévue soit 15 000 €.

Pour le reste de l'année, ils envisagent de créer une association qui reprendrait le rôle joué jusqu'ici par le réseau. A leur demande, nous avons envoyé un courrier aux cinq ports afin qu'ils précisent leur position.

Dans un premier temps, il vous est proposé de confirmer l'aide du PMCO au réseau plaisance dont l'animation est portée par l'agence BDCO. La contribution des ports servira aux paiements directs effectués par le PMCO en matière de tourisme (Formation, image, site internet...), d'environnement (Conférence, communication...) et de nautisme.

Donc, on vous propose de signer une convention avec les cinq ports pour la poursuite du réseau Plaisance Côte d'Opale et également de signer une nouvelle convention avec BDCO pour l'animation du réseau Plaisance Côte d'Opale. »

**Monsieur le Président** : « Merci Franck. »

**Monsieur MIGNONNET** : « Nous échangeons avec Madame BOUCHART très récemment au sein de Cap Calais, et nous proposerions de reporter à un autre conseil cette délibération, je crois d'ailleurs que Madame BOUCHART, vous en avait fait part, Monsieur le Président. Parce qu'effectivement, la gouvernance de la Région ayant changée, Madame BOUCHART en charge des Ports, et la Ville de Calais, qui mène également une étude afin de peut-être reprendre le port de plaisance en gestion, elle en a aussi échangé avec le Président de la CCl, et donc il me semble urgent de ne rien faire, en tout cas après une conférence des présidents d'agglomérations pour pouvoir en débattre et décider entre présidents de ce qui en adviendra et des décisions à prendre. »

**Monsieur le Président** : « C'est un sujet à la prochaine conférence des présidents, moi ça ne me pose pas problème de reporter, et toi Franck ? »

**Monsieur Franck DHERSIN** : « Urgent de ne rien faire, ça va poser problème parce qu'il y a des gens qui travaillent dessus et si il n'y a plus les crédits, on est obligé de tout arrêter et donc ça met complètement par terre toutes les actions que l'on veut entreprendre pour l'année 2016. Donc c'est vraiment difficile pour moi de tout arrêter, par contre qu'on puisse en discuter, évidemment on va en discuter avec Natacha puisque elle est ma Vice-Présidente, et je suis son Président de Commission, c'est clair que l'on va retravailler là-dessus. Reparlons de tout ça effectivement, mais ne cassons pas ce qui existe aujourd'hui, sinon on met tout par terre et on a besoin au moins de continuer un peu. Repartir à zéro, c'est prendre le gros risque que plus rien n'existe demain. »

**Monsieur le Président** : « Claude, tu voulais ajouter quelque chose ? »

**Monsieur Claude ALLAN** : « Je suis le Président de Boulogne Développement et donc à ce titre, c'est notre agence qui accueille la chargée de mission qui est juste derrière moi. Donc je rejoins les propos de Monsieur DHERSIN, il faut au moins assurer les salaires à venir, jusqu'à un certain temps, peut-être le temps de se donner une réflexion, ça je n'y suis pas opposé du tout. Mais au moins, qu'on maintienne ce soir les subsides pour permettre de payer le salarié, autrement, moi à la sortie, ce n'est pas BDCO qui ne pourra plus payer, mais BDCO se retournera vers vous, Monsieur le Président, en disant qu'est-ce que l'on fait ? puisque c'est vous qui nous payez en tant que structure, pour que nous payons la chargée de mission. »

**Monsieur le Président :** « Je vous propose un jugement de Salomon, j'aime beaucoup ça ! Je vous propose de valider la délibération, mais je prends l'engagement, puisque c'est une délibération qui autorise à signer les conventions, je m'engage à faire le point avec Cap Calais, et de ne pas signer de convention sans l'accord de Cap Calais. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce compromis : validation de la délibération, mais accord de Cap Calais au moment de la signature de la convention. Ça vous va ? »

**Monsieur Antoine LOGIE :** « Le réseau Plaisance ne regroupe pas les propriétaires de ports, il regroupe les gestionnaires de ports. Donc les gestionnaires de ports, à ma connaissance, ont tout à fait l'intention de continuer à collaborer ensemble. »

**Monsieur le Président :** « J'appellerai Natacha BOUCHART sur cette question, de manière à examiner la convention avec elle. »

**Monsieur François DECOSTER :** « J'échangeais avec Franck, sur la possibilité, plus tard, d'inclure dans ce travail, aussi les ports de plaisance fluviaux puisque c'est aussi une source importante et ça permet justement de relier les différents territoires de notre pôle métropolitain. »

**Monsieur le Président :** « Tout à fait. On part comme ça ? Tout le monde est pour ? Très bien, je vous remercie. »

### **La délibération n°3 est votée à l'unanimité.**

On arrive aux questions diverses, je vais passer la parole à Jean-Loup LESAFFRE qui souhaite nous faire une communication. »

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE :** « Merci Monsieur le Président, je voulais revenir sur ce que disait Daniel FASQUELLE, toute à l'heure, puisqu'il est parti très rapidement pour rejoindre l'assemblée nationale et défendre les chasseurs a-t-il dit, et je l'en remercie, mais aussi pour défendre les pêcheurs, et je peux vous dire que Frédéric CUVILLIER, lui y était toute la journée pour défendre bec et ongle, les pêcheurs dont l'activité est menacée. L'article en question, c'est l'article de la loi sur la biodiversité, l'article 59 qui doit être discuté, or je viens d'avoir un sms de ma chef de cabinet qui me dit qu'ils en sont au 51, donc ils vont suspendre la séance à 20h, donc je crains fort que Daniel FASQUELLE arrive trop tard et que ça soit reporté à demain. Ce que je voulais dire, c'est que de façon inopinée, il y a un amendement, qui n'était pas vraiment prévu et qui a été quand même accepté en commission, visant à interdire, de façon un peu vague d'ailleurs, la pêche en eaux profondes, avec un certain nombre d'arguments, des avis scientifiques internationaux, disent-ils, qui disent des choses qui ne correspondent pas forcément, parce que les espèces principales qui sont mises en cause, ne sont plus vraiment menacées grâce à la gestion durable de la ressource, puisqu'il y a eu des accords au niveau de l'Europe pour limiter à 800 mètres la pêche en eaux profondes. Il y a des décomptes quasi fantaisistes sur l'influence et l'importance de la pêche en eaux profondes en France, c'est un secteur économique important et surtout, on se trouve quand même un peu en contradiction avec l'Europe, c'est rajouter une punition à ce qui était déjà difficile, parce qu'il a fallu faire admettre aux pêcheurs de diminuer leurs efforts de pêche, en limitant la profondeur de l'action, et ce que l'on craint surtout c'est que derrière cette attaque contre le chalutage, c'est que ça soit le chalutage en eaux de moins en moins profondes qui soit en cause et là ça met réellement en danger toute une filière parce que quand même la pêche, c'est un élément important de l'économie et surtout pour Boulogne-sur-Mer. Donc voilà ce que je tenais à vous dire, nous nous sommes révoltés si je puis dire, avec nos amis Bretons. Lorient qui est très impacté car la pêche en eaux profondes à Lorient c'est très important, donc les gens sont très remontés, les pêcheurs sont très remontés, et donc, on vous fait savoir que nous nous opposons fermement à cette disposition du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, relative à l'interdiction de la pêche en eaux profondes et demandons que ça soit les prérogatives de la commission européenne soient respectées. »

**Monsieur le Président :** « Y a-t-il d'autres questions diverses. »

**Monsieur Dominique GODEFFROY** : « Oui, juste un commentaire par rapport à ce texte et à l'agence de la biodiversité qui doit se mettre en place cette année, nous pouvons quand même être relativement inquiets sur le changement qui vient d'être fait, en tant que pré configurateur de cette agence de la biodiversité, nous avons quelqu'un qui mettait la mer et le milieu maritime au cœur de la biodiversité or cette personne qui était directeur de l'agence des aires marines protégées n'est plus pré configurateur aujourd'hui, elle a été remplacée par quelqu'un qui a un autre profil, un profil associatif et qui vient de l'association Humanis .... Donc avec un profil totalement différent et je ne peux qu'exprimer ici ce que l'on avait déjà dit à l'ANEL, et que Jean-François RAPIN avait fait remonter en tant que Président de l'ANEL, nous sommes très inquiets sur la place du maritime dans cette future agence de la biodiversité et c'est une inquiétude qui se confirme aujourd'hui et donc il faudra rester très vigilant sur la place de cette partie marine dans l'agence de la biodiversité. Et je rappelle que la biodiversité elle est quand même à plus de 80% marine et donc là, on est en train de la réduire à moins que rien. »

**Monsieur le Président** : « Merci Dominique. D'autres questions diverses ou interventions ? Non, je vous remercie. Je lève la séance. »

**FIN DE LA SEANCE**